

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2022	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	09	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	116	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	3.5	Autres actes de gestion du domaine public

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

4

Séance Publique ordinaire du **19 décembre 2022**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 13 décembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. André GALOIX, Frank GOBBATO, Mme Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, M. Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, M. Thierry THOREAU, Mme Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Muriel AVID  
M. Loïc DÉANGLES  
M. Marc DUGROS  
Mme Françoise LACAPERRE  
M. Éric MATTIUSSI

**Ont donné procuration :**

Mme Muriel AVID à Mme Danièle LAPORTE  
M. Marc DUGROS à M. Julien PELLICER  
M. Éric MATTIUSSI à M. André GALOIX

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire :** M. Ghislain de FLAUJAC

**Objet :** Proposition de signature d'une convention de servitude avec le Syndicat Mixte Ouvert Gers Numérique portant sur la parcelle communale cadastrée BX 293

**RAPPORTEUR :** Thierry THOREAU, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et du patrimoine

Dans le cadre du déploiement de la fibre sur la commune, le Syndicat Mixte Ouvert Gers Numérique a transmis à la Mairie une convention de servitude pour permettre l'installation et l'exploitation d'équipements de télécommunications.

Le Syndicat Mixte Ouvert Gers Numérique se propose d'installer une armoire PM (point de mutualisation) sur la parcelle cadastrée BX n°293 sise Rue du Campardiné, sur une superficie de 6 m<sup>2</sup>, conformément à la convention de servitude et au dossier technique annexé à la présente délibération.

Monsieur l'Adjoint au Maire précise que cette convention, moyennant une indemnité de 1 € TTC, s'étendra sur la durée de l'exploitation des ouvrages.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
Ghislain de FLAUJAC

  


Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN

  


Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 23 DEC. 2022  
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

**Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 23 DEC. 2022**